



Avis du Haut Conseil de la santé publique

Les avis et recommandations et rapports du HCSP d'octobre 2009 à janvier 2010

Avis

20 OCTOBRE 2009

● **Avis relatif aux mesures d'hygiène pour la réalisation de la vaccination antigrippale A (H1N1) v présentée en flacon multidose (Pandemrix®)**

La réalisation du vaccin antigrippal A (H1N1) v en présentation multidose, actuellement mis à disposition des établissements de santé pour la vaccination des professionnels de santé, nécessite, d'une part, une opération préalable de reconstitution pour ajouter l'adjuvant et, d'autre part, l'injection successive des différentes doses de vaccin.

Le Haut Conseil de la santé publique rappelle l'intérêt du respect des précautions d'hygiène afin de prévenir un éventuel risque infectieux.

20 OCTOBRE 2009

● **Recommandations sur la prise en charge et la prévention des infections cutanées liées aux souches de Staphylocoque aureus résistant à la méticilline communautaire**

Le SARM Co (*Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline, dit communautaire) est responsable dans la grande majorité des cas d'infections cutanées. Le caractère hautement pathogène de cette bactérie, sa virulence et son potentiel de diffusion rapide au sein des collectivités ont amené plusieurs pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada à la rédaction de recommandations pour mieux maîtriser sa propagation et pour la prise en charge thérapeutique et préventive.

Le ministère de la Santé a saisi le Haut Conseil de santé publique et, à travers lui, la commission spécialisée Sécurité des patients (CsSP) pour établir des recommandations françaises.

Le groupe de travail, composé d'épidémiologistes, d'hygiénistes, de dermatologues, d'infectiologues, de pédiatres, de bactériologistes

et réanimateurs, s'est appuyé sur une méthode d'élaboration de recommandations pour la pratique clinique (RPC). Il s'est volontairement limité aux infections cutanées.

23 OCTOBRE 2009

● **Avis relatif à l'utilisation du vaccin'Encepur® dans la prévention de l'encéphalite centre-européenne à tiques**

Dans le cadre de la procédure de la mise sur le marché du vaccin contre l'encéphalite à tiques Encepur®, le Haut Conseil de la santé publique a réévalué ses recommandations vaccinales et établi les mentions minimales obligatoires pour la publicité de ce vaccin.

27 NOVEMBRE 2009

● **Avis relatif aux risques pour la santé liés aux effets qualitatifs du changement climatique**

À la demande de la ministre de la Santé et des Sports, le Haut Conseil de la santé publique a étudié le rapport de M. Delavière et J.-F. Guégan, « Les effets qualitatifs du changement climatique sur la santé en France », afin de définir les conséquences sanitaires prioritaires à l'échéance de 2025.

Un certain nombre d'actions de santé publique et de recherches en santé sont proposées pour le court, moyen et long terme.

27 NOVEMBRE 2009

● **Avis relatif à la révision de la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certaines opérations funéraires**

Cet avis fait suite à une saisine de la direction générale de la Santé du 22 avril 2009 concernant l'actualisation de la liste des maladies contagieuses pouvant conduire à une mise en bière obligatoire dans un cercueil hermétique ou à

une interdiction de transport, les restrictions à observer pour les soins de conservation à l'égard de ces maladies et, au-delà, l'application de précautions universelles.

11 DÉCEMBRE 2009

● **Avis relatif à la vaccination par le vaccin pneumococcique conjugué 13-valent**

Cet avis fait suite à l'obtention par le nouveau vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (Prevenar 13®) d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre l'encéphalite à tiques avec le vaccin Encepur®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin pneumococcique conjugué 13 valent Prevenar 13®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin dTP Revaxis®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin DTCaPHib Pentavac®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre la grippe saisonnière Vaxigrip®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre la grippe saisonnière Mutagrip®**

● **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre la grippe saisonnière Influvac®**

- **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre la grippe saisonnière Gripguard®**

- **Avis relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre l'encéphalite à tiques Ticovac®**

- **Avis relatif à l'actualisation de la posologie des vaccins pandémiques contre la grippe A (H1N1) 2009 actuellement disponibles en France**

Suite à l'avis de l'Agence européenne du médicament (EMA) en date du 3 décembre 2009 concernant les modifications apportées au résumé des caractéristiques du vaccin pandémique A (H1N1) 2009 Pandemrix®, le Haut Conseil actualise son avis du 27 novembre sur les posologies et l'utilisation des vaccins pandémiques.

Rapports

13 OCTOBRE 2009

- **Valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos. Présentation de la démarche méthodologique**

La commission spécialisée Risques liés à l'environnement du HCSP a été saisie par la direction générale de la Santé afin d'éclairer les gestionnaires du risque sur les niveaux de concentration de certains polluants de l'air des espaces clos à partir desquels des actions sont à entreprendre.

La saisine précise que les propositions du HCSP devront prendre en compte des considérations pratiques, réglementaires, juridiques, économiques et sociologiques.

Deux rapports sont publiés :

- Le premier est un document cadre exposant les principes communs qui guideront ces propositions de valeurs, appelées « valeurs repères d'aide à la gestion », pour différents polluants de l'air intérieur.

- Le second concerne l'application de ce cadre méthodologique à un premier polluant, le formaldéhyde.

12 NOVEMBRE 2009

- **La prise en charge et la protection sociale des personnes atteintes de maladies chroniques**

Par leur caractère durable et évolutif, les maladies chroniques engendrent des incapacités et difficultés personnelles, familiales, professionnelles et sociales importantes. Elles constituent un véritable défi d'adaptation pour les systèmes de santé, qui ont été conçus et développés pour répondre à la prise en charge de maladies aiguës, aussi bien dans leur mode de pensée, d'organisation, que de financement. Le dispositif médico-administratif dit des affections de longue durée (ALD), qui vise à gérer la prise en charge, tant médicale que financière de ces maladies, est progressivement devenu inadapté : aujourd'hui, il ne permet pas de constituer une base d'amélioration des pratiques, ni de respecter la maîtrise des dépenses de santé, ni d'assurer une équité de répartition des restes à charge.

Le système de santé s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans des réformes structurelles visant à mieux organiser cette prise en charge, et en 2007 un ambitieux Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques a été lancé, qui doit être décliné jusqu'en 2011. Dans cette perspective, le Haut Conseil de la santé publique propose des recommandations visant à accompagner, renforcer ou proposer des mesures adaptées au regard des enjeux.

12 NOVEMBRE 2009

- **L'éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours**

L'éducation thérapeutique aide les personnes atteintes de maladies chroniques et leur entourage à comprendre la maladie et le traitement, à coopérer avec les soignants et à maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Pour bon nombre de pathologies, il est démontré que l'éducation thérapeutique des patients améliore l'efficacité des soins et permet de réduire la fréquence et la gravité des complications.

À côté des programmes – qui évoquent un processus limité dans le temps, dont le contenu et le déroulement sont précisés à l'avance –, il existe une éducation thérapeutique intégrée à la pratique des professionnels de premier recours, en particulier à celle du médecin traitant. Ce

rapport s'attache à la décrire et à identifier les mesures qui permettront son développement et son articulation avec les programmes mis en œuvre par diverses structures.

12 NOVEMBRE 2009

- **Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité**

Les inégalités sociales de santé (ISS) existent à un niveau élevé dans notre pays et ont tendance à s'accroître. Elles traversent l'ensemble de la population française selon un gradient continu, dans lequel la situation des populations en situation de précarité représente l'extrême. Elles témoignent du fait que si les politiques publiques de santé se sont traduites par une amélioration de l'état de santé moyen, parallèlement les écarts sociaux se sont creusés.

Certains pays européens ont déjà mis en œuvre des politiques explicites pour réduire les ISS. L'enjeu actuel est la mise en œuvre en France d'un plan de réduction de ces inégalités.

Dans ce rapport, le Haut Conseil de la santé publique souligne le rôle majeur des déterminants socio-économiques, tout en rappelant les enjeux liés à l'impact des évolutions du système de soins sur les inégalités sociales de santé, et formule une série de propositions en termes d'objectifs, de conditions à remplir pour suivre les évolutions et de mise en place d'interventions et de politiques publiques.

11 DÉCEMBRE 2009

- **Principales recommandations et propositions en vue de la prochaine loi pour une politique de santé publique**

En 2004, une annexe de la loi pour une politique de santé publique présentait les cent objectifs du gouvernement, associés à des indicateurs permettant au HCSP d'évaluer leur atteinte.

Mandaté par cette même loi pour contribuer à la définition des objectifs pluriannuels de santé publique, le HCSP recommande de conserver une telle démarche en l'améliorant et fait des préconisations pour la prochaine loi de santé publique.